

**INTEGRE – Wallis et Futuna****Site pilote Wallis – Fiche N°C2W21****« Définir les périmètres de protection des Eaux de 4 champs captant sur Wallis »**

**Auteur :** Service Territorial de l'Environnement (Karine BRUNET, Chargée des Laboratoires, [labo.env@mail.wf](mailto:labo.env@mail.wf))

**Descriptif de l'activité :**

- *Caractéristiques de l'activité :*

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement de la Gestion en Eau, le Service Technique de l'Environnement est chargé de la mise en place de périmètres de protection des captages. Il s'agit donc, à partir de la connaissance de la dynamique de la nappe, d'étudier les vitesses et les sens d'écoulement par traçages.

Cette activité nécessite l'intervention de bureaux d'études spécialisés, avec l'appui scientifique de l'UNC et de l'Université d'Orléans.

- *Détail des actions à mener :*
  - **Action 1 : Montage de l'étude et faisabilité des traçages**

La mission d'un hydrogéologue de MICA NC de 07-11 Avril 2014 a permis de faire : la synthèse de données hydro existantes, des inventaires et analyses des sorties de la nappe, des visites et analyses des champs captant, une concertation avec différents intervenants (TP, fermier, STE), la synthèse sur la faisabilité des traçages et programmation.

- **Action 2 : Traçages**

Avec l'appui logistique du Service Technique de l'Environnement, du Service des Travaux Publics et d'EEWF (Eau et électricité de Wallis et Futuna), pour chaque champ captant, les vitesses d'écoulement seront mesurées à l'aide de colorants.

- **Action 3 : Délimitation des différents périmètres et réglementation**

Mise en œuvre par le STE avec appui des autorités de WF et des partenaires dans le cadre de la CLE du SAGE ; Délimitation et cartographie ; Réglementation ; Concertation et sensibilisation ; Suivi.

**CONTACT**  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège  
BP 05,  
98848 Nouméa Cedex,  
Nouvelle-Calédonie  
Téléphone : +687 26 20 00  
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva  
Private Mail Bag,  
Suva,  
Iles Fidji  
Téléphone : +679 337 0733  
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei  
PO Box 0,  
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,  
Etats fédérés de Micronésie  
Téléphone : +691 3207 523  
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination  
aux Iles Salomon  
PO Box 1468  
Honiara, Iles Salomon  
Téléphone : +677 25543,  
+677 25574  
Télécopieur : +677 25547

1

**Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :**

- **Résultat 4 (OS 2) :** La visibilité du projet INTEGRE est assurée ;
- **Résultat 6 (OS 3) :** Des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes ;
- **Résultat 7 (OS 3) :** La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administration de différents sites est assurée) ;
- **Résultat 8 (OS 3) :** Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 9 (OS 3) :** Le processus de planification intégrée est opérationnel ;
- **Résultat 10 (OS 4) :** Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour faire face, de manière intégrée ;
- **Résultat 12 (OS 4) :** Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

**Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :**

La préservation de la ressource en eau passe par la protection des zones de captage. La délimitation des différents périmètres de protection sur lesquels des règles d'aménagement seront établies doit contribuer à éviter la contamination de ressource.

**Partenaires :**

Bureau d'études MICA NC, Service Technique de l'Environnement, Service des Travaux Publics, EEWf (Eau et Electricité de Wallis et Futuna), les grandes chefferies.

**Coût de l'activité et financements envisagés : Coût total et détail de la base du calcul financier :**

	<i>Etude de faisabilité</i>	<i>Traçage</i>	<i>Périmètres et règles</i>
<i>1. Personnel</i>	<i>90 000</i>		<i>100 000</i>
<i>2. Déplacement</i>	<i>20 000</i>		<i>20 000</i>
<i>3. Equipement</i>	<i>150 000</i>		
<i>4. Consommables</i>	<i>200 000</i>		
<i>5. Sous-traitance</i>	<i>1 287 000</i>		
<i>5. Autres coûts directs</i>	<i>90 000</i>		<i>100 000</i>
<b>Coût total en Fcjp:</b>	<b>1 837 000 Fcjp</b>	<b>7 100 000 Fcjp</b>	<b>220 000 Fcjp</b>
<i>Part INTEGRE</i>	<b>0 Fcjp</b>	<b>2 386 600 Fcjp</b>	<b>0 Fcjp</b>
<i>Autres financements</i>	<b>1 837 000 Fcjp</b>	<b>4 773 200 Fcjp</b>	<b>220 000 Fcjp</b>
<b>Coût total en Euros:</b>	<b>20 000 euros</b>	<b>60 000 euros</b>	<b>2 000 euros</b>
<i>Part INTEGRE</i>	<b>0 euros</b>	<b>20 000 euros</b>	<b>0 euros</b>
<i>Autres financements</i>	<b>Budget Etat</b>	<b>Budget Etat</b>	<b>Budget Territorial</b>

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

**Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)**

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2016 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	X	X									
Action 2	X	X	X								
Action 3				X	X	X	X	X	X	X	X

**Acceptabilité et intégration locale :** *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Demande de la CLE,

Concertation, sensibilisation.....

**Bénéfices attendus pour les populations :** *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Protection des captages et de la ressource au profit de tous les consommateurs.

**Pérennité (si applicable) :** *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

Sensibilisation, concertation, réglementation

Suivi par la CLE, surveillance de la ressource, etc

\*\*\*

**Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :**

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)